



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour l'année 2024/2025 sont en cours.

Sont concernés :

- Les nouveaux arrivants ou les enfants qui s'inscrivent pour la première fois à l'école : début des inscriptions scolaires 2024/2025 le 11/03/2024 pour les enfants nés jusqu'en 2021.
- Les élèves qui passent en Cours Préparatoire à Aureilhan et qui sont déjà scolarisés sur la Commune : distribution des dossiers d'inscription par les Directeurs d'école fin avril / début mai 2024.

Dossier à déposer en Mairie dans les meilleurs délais.

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

A partir du 25 avril 2024, vous pourrez également inscrire, si vous le souhaitez, votre enfant aux services périscolaires.

Il pourra ainsi se rendre :

- au restaurant scolaire ;
- à la garderie pour les élèves des écoles maternelles ;
- à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) pour les élèves des écoles élémentaires.

Pour les enfants déjà scolarisés à Aureilhan, le dossier sera distribué dans les cartables.

Date de remise des dossiers en Mairie : au plus tard le 31 mai 2024.

Une question ? Besoin d'un renseignement ?

Vous pouvez contacter le Service Affaires Scolaires et Périscolaires

scolaire.periscolaire@ville-aureilhan.fr

05 62 38 91 51

www.ville-aureilhan.fr